



“Les paysages gardois : notre bien commun”

Rapport 2019 des commissions consultatives
à l'intention du Conseil Départemental du Gard

28 mai 2019

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GARD

Le mot de la Présidente

Les termes de *transition écologique*, de *transition énergétique* s'imposent aujourd'hui avec force dans le débat public. Il est communément admis que chacun, à son niveau, doit bouleverser ses habitudes c'est à dire modifier ses manières de penser et d'agir. Une autre certitude est qu'en restant isolé, l'individu parvient difficilement à réussir, seul, ces changements.

En mai 2018, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard a proposé la création d'une Assemblée Consultative afin d'inviter les élus communaux et les membres des associations à des rencontres régulières pour discuter ensemble, apprendre les uns des autres et mieux appréhender les enjeux liés à l'aménagement du territoire.

Entre septembre 2018 et avril 2019, six réunions ont permis à plus d'une quarantaine de correspondants communaux et associatifs venus de l'ensemble du Département de se retrouver en soirée pour échanger et faire état de leurs préoccupations dans l'écoute et le respect mutuels.

Ce rapport, assorti de propositions concrètes et réalistes, est une synthèse de ces séances de travail. Il propose les résultats d'une enquête envisagée pour tenir compte de l'opinion de l'ensemble des correspondants sur plusieurs thèmes évoqués lors des rencontres.

A l'issue de cette première année, je tiens à saluer l'implication des correspondants dans les commissions, leur mobilisation malgré les distances et des agendas contraints, pour chercher d'autres manières de faire et de vivre ensemble..

Maryse Giannaccini

Présidente du CAUE du Gard
Conseillère départementale du canton de Calvisson

Introduction

Lors de l'assemblée plénière du 23 mai 2018, deux commissions de réflexion ont été instituées par le CAUE : la Commission Habitat Patrimoine Architecture et la commission Environnement Paysage Initiatives Citoyennes Energies Agriculture. Les correspondants communaux et associatifs ont choisi d'intégrer l'une ou l'autre pour des séances de travail.

A partir de septembre, des réunions ont été régulièrement programmées entre les élus des collectivités et les membres des associations gardoises.

A l'issue des discussions engagées au cours des quatre premières rencontres, plusieurs sujets se sont avérés récurrents au sein des deux commissions : la planification, le patrimoine, les biens communs écologiques, l'habitat, les espaces publics. Le CAUE du Gard a, alors, proposé de recentrer les travaux sur une thématique précise afin de produire un rapport plus concis à l'intention du Conseil Départemental.

Un vote lors des rencontres des 4 et 11 décembre 2018 a fait ressortir la thématique des « Biens communs » parmi ces thèmes. Afin de structurer le propos autour de ce sujet réapparu il y a une dizaine d'années sur la scène publique, une enquête par questionnaire à l'intention de l'ensemble des correspondants communaux et associatifs a été proposée par le CAUE dès le mois de Janvier 2019.

Cette consultation - à laquelle plus de 20% des communes et une dizaine d'associations, (toutes membres de l'Assemblée plénière) ont répondu - a été engagée afin de prendre également en compte l'avis des correspondants n'ayant pu assister aux réunions.

Les résultats énoncés dans le présent rapport ainsi que les premières propositions qui en découlent ont été présentés et discutés lors de la rencontre du 2 avril 2019 réunissant les membres des deux commissions.

I. La notion de « biens communs »

La notion de « biens communs » a été mise en avant en 2009 par Elinor Ostrom, prix Nobel d'Economie. Dans ses travaux de recherche, celle-ci présente le concept comme « une troisième voie entre Etat et marché », entre privatisation et nationalisation.

L'économiste prône une économie circulaire avec un usage des produits durant toute leur durée de vie, une économie de la fonctionnalité qui vise la réduction de la consommation des ressources en proposant des services, des usages plutôt que la propriété (exemple des voitures partagées). Elinor Ostrom évoque aussi à plusieurs reprises la notion de « diversité institutionnelle » c'est à dire le refus d'un modèle pour une meilleure prise en compte des diversités locales.

En 2015, le concept de biens communs est affichée par les Agences d'Urbanisme pour leur 35^e Rencontre à Paris, intitulée « A la recherche du Bien commun territorial ». Il en sortira un numéro spécial de la revue urbanisme, dont le présent chapitre est fortement inspiré¹.

Le fait est que l'idée de biens communs ne va pas de soi ou, si elle possède pour certains une signification, peut être admise comme une réaction à l'individualisation à outrance vécue dans une société qui ne cesse d'inscrire dans ses territoires des limites séparatives de propriété, des frontières, des cloisonnements...

I.1. Des ressources qui échappent à la dichotomie « public-privé ».

L'exemple des « commons » anglais est, ainsi, régulièrement évoqué dans la littérature sur le sujet. Ces terres, comme d'autres moyens de production (les fours, par exemple), étaient utilisées par les paysans avant d'être privatisées par les propriétaires seigneuriaux à la fin du Moyen Âge. En ce sens, la lutte contre l'appropriation de l'eau, menée aujourd'hui par des acteurs privés confirme l'appel des mouvements sociaux vers cette troisième voie. Elle atteste que des communautés, dès lors qu'elles se sont dotées au préalable de règles partagées, peuvent prétendre à la gestion de biens communs appréhendés en tant que ressources vitales.

Les exemples de biens communs sont nombreux : parcelles transformées en jardins partagés par les habitants, pedibus scolaires, services d'échanges locaux, systèmes d'irrigation agricole partagé, semences libres... Une copropriété dégradée, une résidence fermée ou une association sportive peuvent aussi être typiques de la notion de « bien commun » qui, envisagée au singulier serait davantage un processus, une manière de penser le monde au sein d'une communauté.

Au singulier comme au pluriel, il semble que si cette question revient aujourd'hui au premier plan c'est que le mot d'ordre est de créer du bien-être pour tous dans le respect de la biosphère.

¹ « Des biens communs au bien commun », *Urbanisme Hors Série*, n° 52, mars 2015



2019. Mobilisation citoyenne pour le climat

I.2. Une mise en évidence de préoccupations sociales

Le concept de biens communs traduit des préoccupations sociales et celles-ci alertent notamment sur :

- l'urgence de prendre des mesures sur le plan environnemental et climatique ;
- la nécessité de soustraire du marché des ressources rares sans assurance que le secteur public puisse en assurer la gestion ;
- l'évolution d'un système de gouvernance favorisant la participation des acteurs ;
- la nécessité d'une régulation sociale mais sans que les règles adoptées ne profitent seulement à quelques individus...

En lien avec cette dernière préoccupation, notons que la notion de bien commun peut être utilisée de façon ambiguë lorsqu'elle est substituée à la notion d'intérêt général et perd de sa force si elle est maniée par un collectif pour des intérêts particuliers. La sociologue Marie-Christine Jaillet a raison d'insister sur ce point².

² « Des biens communs au bien commun », *Urbanisme Hors Série*, n° 52, mars 2015

II. « Biens communs » : résultats de l'enquête auprès des communes

II.1 Préambule et caractéristiques de l'échantillon

II.1.1 « Les paysages gardois, un bien commun pour l'assemblée »

Lors des commissions de Décembre 2018 à La Rouvière, les correspondants communaux et associatifs ont formulé le souhait de traiter la question des « Biens communs » dans le cadre d'un rapport à l'intention du Conseil Départemental. Afin d'associer le plus grand nombre de correspondants, le CAUE du Gard a lancé une enquête sur ce thème et adressé un questionnaire par voie électronique auprès des 213 communes et 34 associations, membres de l'assemblée le 15 janvier 2019.

D'avantage réalisé à l'intention des communes, les associations ont été encouragées à compléter le questionnaire et une dizaine d'entre elles se sont prêtées à l'exercice. Une première analyse de leurs réponses est présentée dans le chapitre III.

Ce questionnaire a été d'emblée intitulé « *Les paysages gardois, notre bien commun* ». L'explication de ce titre tient à la thématique choisie « les biens communs » ainsi qu'au contenu des réunions des commissions.

Dès les quatre premières rencontres, la notion de paysage est apparue sous-jacente aux discussions entre correspondants communaux et associatifs. La question générale susceptible de cristalliser les préoccupations formulées par les uns et les autres pourrait être formulée ainsi : Comment appréhender de manière plus collective les questions liées aux ressources économiques, aux projets d'aménagements, aux éléments de patrimoine, qui composent les paysages du Département qu'ils soient ordinaires ou plus emblématiques ?

30
caue
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

Rencontre des commissions ENVIRONNEMENT et ARCHITECTURE

du Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement du Gard

Mardi 2 Avril 2019 à 18h00
Maison de l'Habitat et de l'Environnement
29 rue Charlemagne - 30000 NIMES

Une rencontre entre communes et associations pour
un travail collaboratif sur la thématique les «biens communs»

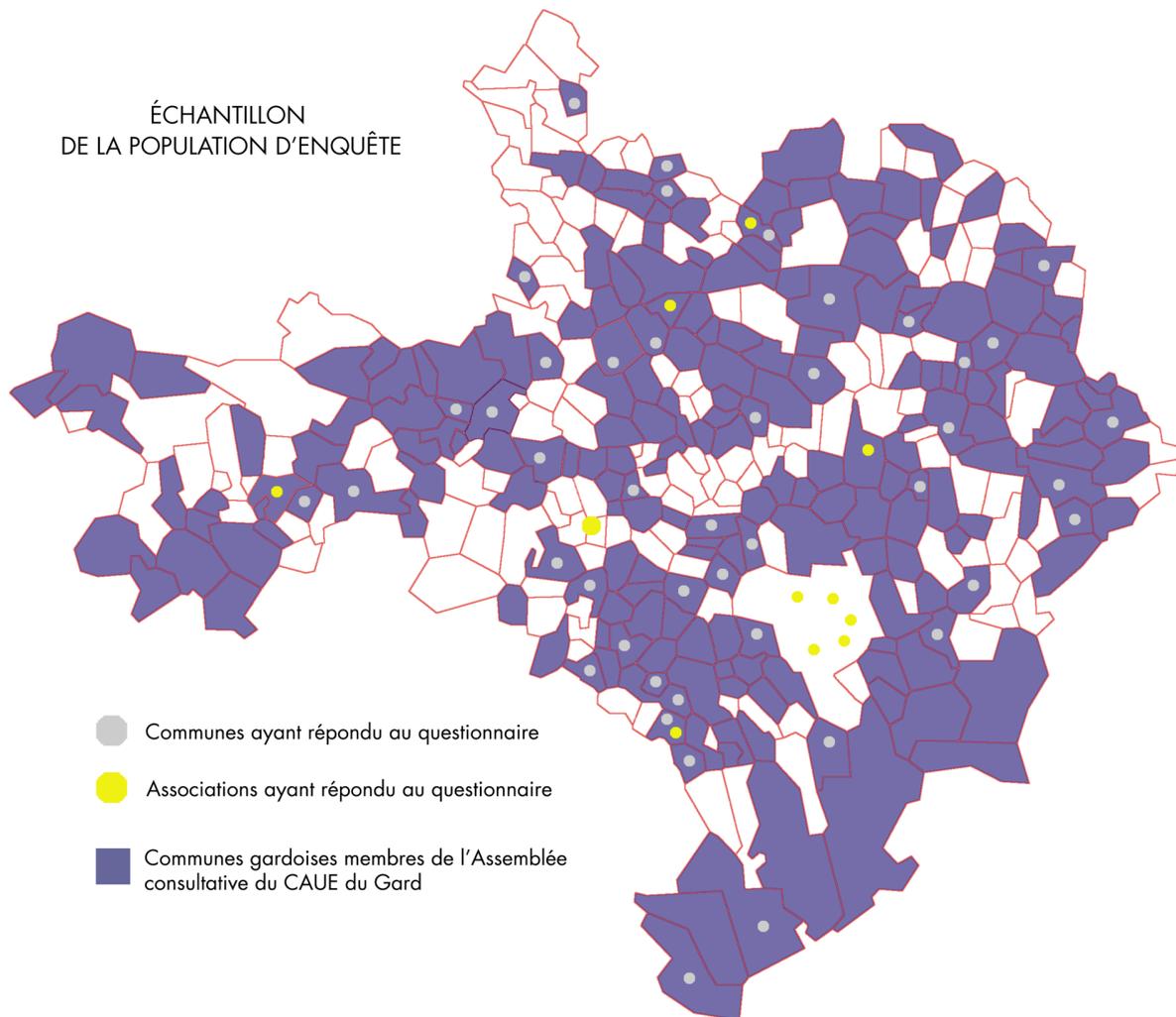
Maison de l'Habitat et de l'Environnement
29 Rue Charlemagne
30000 Nimes
Tel : 04 66 36 22 00
www.caue30.fr

GARD **caue**

II.1.2. Un échantillon représentatif de l'ensemble des communes du Département

Le questionnaire conçu par le CAUE du Gard sur les biens communs a été adressé aux correspondants par messagerie électronique dès le 15 janvier 2019 et une relance a été faite un mois plus tard.

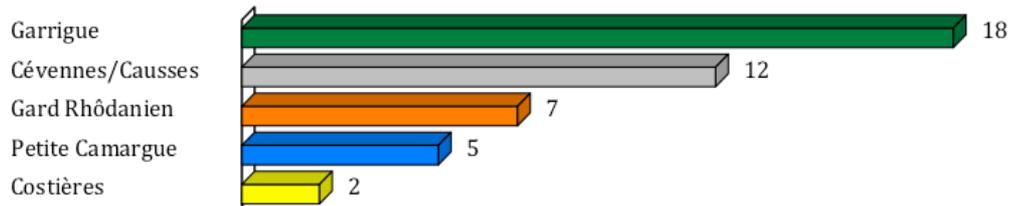
Le 11 mars, date butoir de restitution du document, le quota légal de 20% de retours pour les correspondants communaux a été atteint puisque 44 communes (points gris sur la carte) sur les 213 consultées (en fond bleu sur la carte) ont renvoyé le questionnaire au CAUE.



Carte 1

Les communes ayant répondu à l'enquête se répartissent de façon homogène dans l'ensemble du Département

Le graphique 1, ci-dessous, présente les communes composant l'échantillon selon leur entité paysagère d'appartenance.



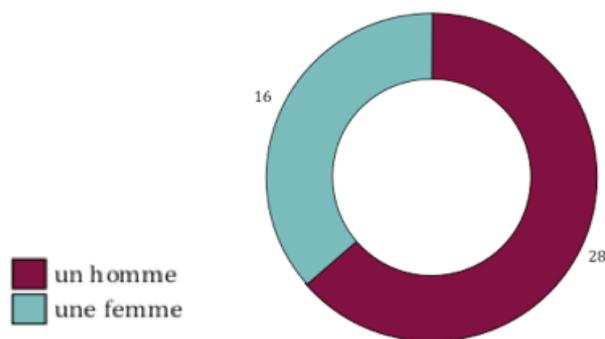
Graphique 1

Répartition par entités paysagères des 44 correspondants communaux ayant répondu à l'enquête

II.1.3. Les réponses au questionnaire proviennent pour moitié de petites communes

Trois éléments caractérisent l'échantillon sur lequel repose cette enquête.

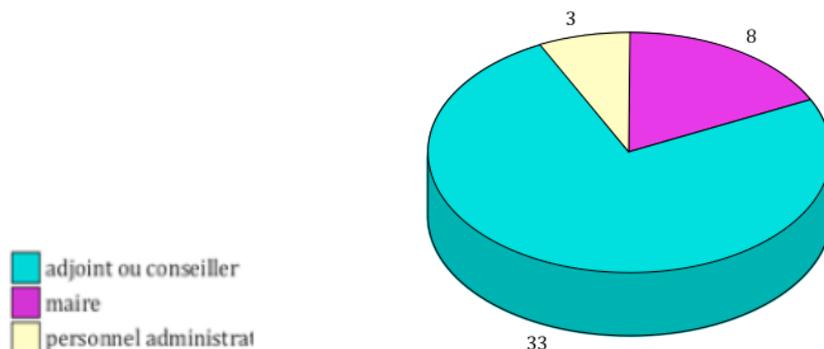
Il ressort en premier lieu que deux tiers des questionnaires ont été complétés par des hommes (graphique 2).



Graphique 2

Les correspondants ayant répondu au questionnaire sont des hommes pour les deux tiers.

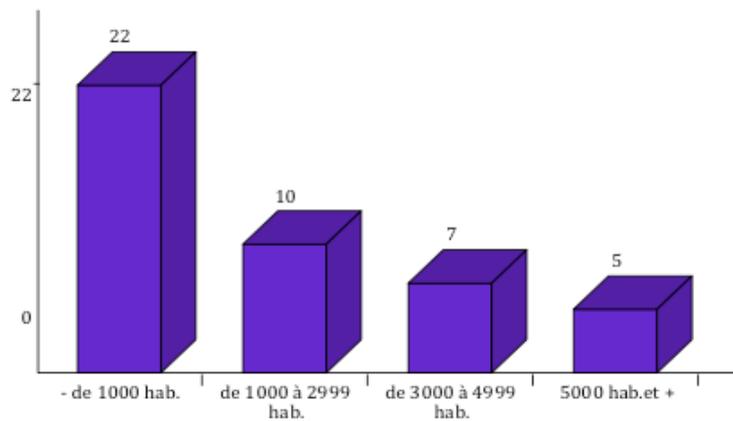
En deuxième point, le constat est que - hommes et femmes confondus - ce sont plus particulièrement des adjoints ou conseillers municipaux qui se sont prêtés à l'exercice, même si huit maires ont rempli eux-mêmes le document (graphique 3).



Graphique 3

Les trois quarts des élus « répondants » sont des adjoints ou conseillers municipaux.

Enfin l'élément le plus significatif reste, toutefois, que les réponses au questionnaire proviennent pour moitié de communes ayant moins de 1000 habitants (graphique 4).



Graphique 4

La moitié des communes ayant répondu au questionnaire ont moins de 1000 habitants.

Ajoutons que parmi les 22 communes de moins de 1000 habitants, plus des deux tiers (15 soit 68%) comptent moins de 500 habitants.

II.2. « Biens communs » mais encore...?

Afin de mieux comprendre les représentations sur la notion de biens communs au regard des pratiques environnementales, architecturales ou d'aménagement, la question suivante était posée, déclinée sous les trois dimensions : « *Biens communs. A quoi cette notion vous fait-elle immédiatement penser concernant l'urbanisme ? l'environnement ? le patrimoine architectural ?* ».

Les communes ont été 80% à proposer des réponses et l'analyse globale de ces dernières fait apparaître quatre niveaux de représentations.

II.2.1 Des éléments matériels, immatériels, des actions, des outils

Pour les correspondants communaux la notion de biens communs fait à la fois référence à :

- des matérialités que sont tout d'abord les constructions et les infrastructures : *rues, bâtiments, logement social, écoquartier, mais également* comme une personne a pu l'évoquer *le vieillissement des centres versus les pavillons en périphérie...*

Dans cette acception, la notion de biens communs fait également référence à des éléments plus bucoliques : *forêts communales, bords de routes, paysage, rivière, patrimoine vernaculaire, les Cévennes...*

- des valeurs ou éléments immatériels : *savoir-vivre, harmonie, éducation, civisme, respect, équilibre, mémoire, transmission, témoignages...*

- des actions à engager : *penser la commune comme un tout sans clivage centre/périphérie, ordonner, contrôler, protéger les paysages, trouver des solutions collectives d'entretien des*

espaces naturels, bâtir près des centres anciens à proximité des commerces, trouver une utilité économique au patrimoine bâti, valoriser les voies, les sentiers...

- des outils pour agir : *PLU, réglementation nationale et locale, droit des sols et aménagement, l'agriculture comme partenaire des paysages, Natura 2000 pour protéger certains secteurs, le SCOT (impératifs sur les PLU)...*

II.2.2 Importance accordée au facteur humain

Résumées dans le tableau ci-après, les références affectées aux différentes dimensions montrent l'importance de l'aspect immatériel c'est à dire, ici, de la dimension humaine puisque il s'agit beaucoup de propos mentionnant des valeurs.

Si l'on enlève les 8 correspondants qui n'ont proposé aucune réponse en lien avec l'urbanisme et les 9 qui ont fait de même pour l'environnement et le patrimoine architectural, il ressort que l'environnement est le poste qui a le plus inspiré de propositions : 47 mots ou expressions cités contre 43 pour l'urbanisme et 42 pour le patrimoine architectural.

	Non réponse	Dimensions matérielles	Dimensions immatérielles	Actions à engager	Outils	TOTAL
Urbanisme	8	16	12	9	6	51
Environnement	9	15	17	11	4	56
Patrimoine architectural	9	14	15	10	3	51
Ensemble	26	45	44	30	13	158

Tableau 1

Réponses à la question : « *Biens communs : à quoi cette notion vous fait-elle immédiatement penser concernant l'urbanisme ? l'environnement ? le patrimoine architectural ?* »

II.2.3 Un décalage entre volonté d'agir et capacité de mise en oeuvre

La liste des références faites aux outils mentionnés plus haut par les communes, outils indispensables pour entreprendre des actions, est notablement inférieure aux actions elles-mêmes. Ainsi, les réponses permettent de faire état d'une adhésion, d'une volonté des communes d'engager des actions soutenues par des valeurs mais cette volonté se heurte à une capacité de mise en œuvre beaucoup plus réduite, à en juger par les rares outils mentionnés.

Si les collectivités montrent un souhait d'engager des actions dans les trois domaines, c'est en matière d'urbanisme toutefois que les moyens d'intervention sont le plus évoqués (6 contre 4 pour l'environnement et 3 pour le patrimoine). Parmi les outils, le PLU semble bien constituer une première réponse. Il est pour une équipe municipale l'occasion d'avoir une réflexion prospective sur sa commune tout en faisant allégeance au SCOT qui dans l'objectif de la loi SRU vise à favoriser la mixité socio-spatiale et la maîtrise de l'étalement urbain.

Le PLU est toutefois un outil qui peut rester insuffisant et doit être complété par d'autres moyens stratégiques pour qu'une commune puisse, notamment s'emparer davantage de la

question de son urbanisme dans la durée. Ces autres moyens n'ont pas été cités par les communes.

Au premier semestre 2019, le CAUE du Gard a organisé plusieurs ateliers de territoires à l'intention de ces dernières afin d'approfondir leurs connaissances. En lien avec les remarques et interrogations émises par les correspondants, trois sessions sur le volet « Urbanisme et aménagement » ont été proposées.

La première rencontre intitulée *Maîtriser l'urbanisme de ma commune, quelles solutions ?* a eu lieu à Moussac le vendredi 29 mars. Les témoignages de plusieurs élus locaux ont permis de présenter les outils complémentaires au Plan Local d'Urbanisme pour une politique d'aménagement sur le long terme.

Le deuxième atelier de territoire sur « *Les Orientations d'Aménagement et de Programmation* » a eu lieu à Saint-Hilaire-de-Brethmas le mardi 21 mai 2019 afin de présenter les clés pour des OAP qualitatives et opérationnelles.

Pour clôturer ce cycle, un troisième atelier des territoires aura lieu à Gajan le jeudi 13 juin 2019 sur la question des *Lotissements* et, plus particulièrement, les moyens d'actions pour améliorer leur qualité.

caue **ATELIER DES TERRITOIRES**
du Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement du Gard

**MAÎTRISER L'URBANISME DE MA COMMUNE,
QUELLES SOLUTIONS ?**

Outils pour une politique d'urbanisme de long terme : témoignages

Vendredi 29 Mars 2019 de 9h30 à 13h00
Foyer communal de MOUSSAC
Allée des Pins - 30190 MOUSSAC

Membre du Syndicat de
Département
20 Rue Chateaugay
30000 Nîmes
Tel. 04 67 38 22 00
caue@caue.fr
www.caue.fr

caue **ATELIER DES TERRITOIRES**
du Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement du Gard

**Les Orientations d'Aménagement et de Programmation :
les clés des OAP qualitatives et opérationnelles**

Mardi 21 mai 2019 de 9h30 à 12h30
Saint-Hilaire-de-Brethmas (salle des mariages)
1 chemin du stade

Membre du Syndicat de
Département
20 Rue Chateaugay
30000 Nîmes
Tel. 04 67 38 22 00
caue@caue.fr
www.caue.fr

29 mars et 21 mai 2019.
Deux premières sessions de l'Atelier des Territoires du CAUE du Gard sur l'Urbanisme
à Moussac et Saint-Hilaire-de-Brethmas

II.3 Les trois postes décisifs pour les communes en matière de transition écologique

« Quels sont dans votre ville ou village les domaines sur lesquels il vous paraît opportun et utile de concevoir des projets allant dans le sens de la transition écologique ? Telle était la question posée dans l'objectif d'esquisser une approche des priorités éditaires. Les correspondants communaux avaient la possibilité de choisir parmi les onze propositions suivantes : Agriculture / Circulation-Transports / Eau / Energies / Paysages / Risques / Petit patrimoine / Planification urbaine et gestion du foncier / Aménagements de nouveaux quartiers / Habitat / Vivre ensemble

Enfin, il était également demandé d'inscrire ces choix prospectifs établis à partir des ressources locales dans une échelle temporelle : travail urgent à mener / à prévoir à moyen terme / à plus long terme.

Dans l'enquête, le test du khi2, statistique faisant apparaître les données fiables au regard de l'échantillon, désigne les postes « Circulation-Transports » et « Habitat » comme des postes clés retenus par les communes et sur lesquels elles souhaiteraient agir à court terme. A moyen terme, le « paysage » recueille le plus grand nombre de suffrages. Il est suivi par l'« Agriculture » puis les « Energies ».

II.3.1 « Circulation-Transports » : une urgence

A. Liberté d'aller et venir, un bien commun pour les collectivités

Les réponses des communes révèlent que la question de la circulation et des transports est particulièrement préoccupante, la moitié des élus (52%) déclarent un « travail urgent à mener » en ce sens (tableau 2).

Parmi les 23 communes qui répondent ainsi, 12 ont moins de 1000 habitants et l'on retrouve parmi elles 6 communes sur les 7 qui, dans l'échantillon, appartiennent à l'EPCI Alès Agglomération.

Circulation/transports et transition	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	7	15,9%
travail urgent à mener	23	52,3%
à prévoir à moyen terme	14	31,8%
à plus long terme	0	0,0%
TOTAL OBS.	44	100%

Tableau 2

Réponse à la question : « Quels sont dans votre ville ou village les domaines sur lesquels il vous paraît opportun et utile de concevoir des projets allant dans le sens de la transition écologique ? »

B. Des communes actives pour faciliter les mobilités et améliorer le cadre de vie

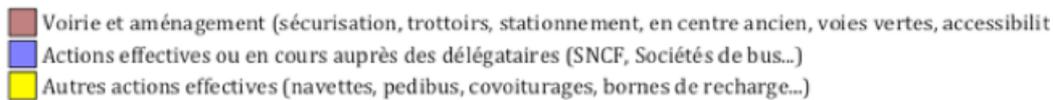
A la question « Avez-vous déjà engagé des actions ou projets pour améliorer les mobilités sur votre commune ? » les réponses montrent un certain dynamisme des collectivités dans leur ensemble puisque 14 d'entre elles (soit près d'un tiers) affirment avoir travaillé en ce sens et 8 autres (18%) font mention d'expériences positives (graphique 5).



Graphique 5

« Avez-vous déjà engagé des projets ou actions pour améliorer les mobilités ? »

Les actions d'aménagement sont prédominantes parmi celles entreprises par les communes en matière de circulation et de mobilités (48%) comme l'indique le graphique 6. Ensuite, et dans une même proportion, on notera d'une part des démarches de négociation auprès des sociétés de transport en commun, d'autre part des projets allant vers une incitation à des pratiques durables ou favorisant l'accompagnement des citoyens en ce sens : pedibus, covoiturage, bornes de rechargement...



Graphique 6

Réponse à la question : « Indiquez en quelques lignes les projets engagés en matière de mobilité. »

C. Exemples d'aménagements en images



Les voies vertes : un aménagement qui concilie pratiques vertueuses et valorisation des paysages



Commune de **La Rouvière**. Réaménagement de la rue Jean Moulin et du carrefour Chemin des Combes en espace partagé



Embellissement du parvis de la mairie de **Remoulins** pour une meilleure gestion de l'espace



Vallabrègues. Restructuration d'une place publique autour d'un parvis pour une meilleure accessibilité.

D. Quelques écueils

Il ressort également de l'enquête plusieurs insatisfactions énoncées par les communes et, parmi celles-ci, l'absence de desserte par les transports collectifs est déplorée à plusieurs reprises. Certaines d'entre elles ayant essayé de pallier à ce manque sur leurs fonds propres (navettes mises en place par une collectivité pour les personnes âgées, par exemple) précisent y avoir renoncé compte-tenu du coût.

Si l'on se fie aux réponses, l'engorgement des centres anciens par la circulation et le stationnement ne cesse de croître. Les correspondants communaux déplorent, en outre, que les aménagements réalisés afin de favoriser l'abandon des véhicules individuels pour des pratiques plus vertueuses n'aient pas bénéficié du succès escompté.

Il est possible, par ailleurs, que les communes n'aient pas en tête tous les outils mobilisables pour réfléchir à la thématique « circulation-transports ». Parmi eux et, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, les emplacements réservés sur une zone stratégique pour des déplacements doux constituent une servitude qui peut également permettre de leur assurer une continuité cohérente.

En terme de bien commun, la voiture partagée constitue un enjeu. Quatre, voire cinq personnes par voiture (au lieu de 1,2 en moyenne) pour un trajet urbain ou périurbain permettrait de diviser par 4 le coût d'usage mais aussi la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

II.3.2. L'habitat : un bien commun de première importance

Sans doute parce qu'il est un facteur de cohésion sociale, l'habitat est pointé en deuxième position comme un domaine dans lequel un travail urgent à mener se fait sentir pour plus d'un tiers des communes interrogées. La statistique est sur ce point très significative (tableau 3).

Habitat-logement et transition	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	5	11,4%
Travail urgent à mener	16	36,4%
à prévoir à moyen terme	15	34,1%
à plus long terme	8	18,2%
TOTAL OBS.	44	100%

Tableau 3

Réponse à la question : « *Quels sont dans votre ville ou village les domaines sur lesquels il vous paraît opportun et utile de concevoir des projets allant dans le sens de la transition écologique ?* »

A. Réticence des communes à s'engager hors des sentiers battus

Si plus d'un tiers des communes considère l'habitat comme un chantier urgent à mener, un autre élément très significatif dans l'enquête est qu'une certaine carence en matière d'innovation se fait sentir (tableau 4). A la question « *Avez-vous déjà engagé des projets pour « habiter autrement* » plus d'un tiers communes répondent négativement, tandis qu'un quart font de même mais tout en en formulant le souhait.

Projets pour "habiter autrement"	Nb. cit.	Fréq.
oui tout à fait	11	25,0%
non pas du tout	15	34,1%
oui mais peu concluant ou expériences décevantes	2	4,5%
non mais vous le souhaiteriez	11	25,0%
expériences positives	4	9,1%
TOTAL OBS.	44	

Tableau 4

Réponse à la question : « *Avez-vous déjà engagé des projets pour « habiter autrement* » sur votre commune ? »

B. Complexité à engager une politique d'habitat

Pour l'ensemble des collectivités, la question de l'habitat apparaît complexe. Certaines se montrent réticentes à engager des projets tandis que celles qui se sont lancées dans des opérations énoncent plusieurs difficultés. Ainsi, la question « *Quels sont vos sujets de préoccupations, quelles difficultés rencontrez-vous en matière d'habitat ?* » permet de faire émerger :

- des freins liés à l'absence de moyens financiers : lorsqu'il s'agit de « *créer de l'habitat en secteur protégé avec les contraintes de l'ABF* » ou de *réaliser de petites opérations de*

réhabilitation en centre ancien ou, encore, du fait de la « *pression exercée par les aménageurs privés sur les communes rurales* » ;

- des freins liés au manque de solutions techniques : carence des logements collectifs pour intégrer des éléments de protection de l'environnement dans l'habitat (pompes à chaleur, panneaux solaires...), gestion de l'habitat ancien très énergivore...

- des freins culturels : méconnaissance des alternatives au lotissement, attachement des habitants à la maison individuelle et à ses atouts (espaces extérieurs, transformations possibles, travaux d'économies d'énergie...).

Les maires et conseillers municipaux en milieu rural sont placés entre deux notions antagonistes : satisfaire les objectifs de développement d'habitat et de paysage. En milieu urbain, les élus sont éclairés par des agences mais, en milieu rural, beaucoup de maires n'ont pas la culture sur ce qu'il faudrait faire. Une problématique serait : comment faire en sorte que les élus puissent mieux prendre en compte ces questions d'urbanisme, de paysage ?

C. Des réalisations de qualité, sources de satisfaction

« *Pourriez-vous préciser les actions ou projets engagés (en matière d'habitat) depuis moins de 2 ans sur votre commune ? Les expériences positives en ce domaine ?* ». A ces deux questions, les communes n'ont pas manqué d'énoncer leurs réalisations et leurs réponses montrent à la fois des projets de qualité plutôt novateurs : réaffectation d'un bâtiment en opération mixte, projets de « maisons en partage », d'écoquartier...

Ainsi, les écoquartiers constituent-ils des lieux novateurs dans la mesure où ils regroupent sur un même site différentes techniques déjà connues et peuvent de ce fait démontrer leurs effets : panneaux solaires et photovoltaïques, réseaux de récupération des eaux pluviales, toitures végétalisées, mobilités douces... Ainsi l'innovation est-elle davantage une question d'organisation plutôt qu'une prouesse technique et elle est aussi sociale dans la mesure où l'implication des habitants est requise, en matière de gestion des eaux par exemple (utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage par exemple).



Aigaliers. Rénovation de l'ancien presbytère : six logements sociaux et salle multiactivités.



Rochefort du Gard. Projet Ecoquartier du Galoubet

Les collectivités sont confrontées aux reconfigurations sociales, économiques et temporelles liées aux trajectoires et aux cycles de vie de catégories de population jusque là sans difficultés, comme les retraités.

De nouvelles réponses sont à apporter en matière de logements adaptés et le concept de Maisons en partage du Département a séduit les communes.



Congénies. Maison en partage : un projet inséré dans le bâti existant comprenant pour chaque logement un petit jardin privatif avec pergolas



Aramon. Projet de réhabilitation de logements locatifs sociaux dont une partie sera destinée aux personnes âgées.

D. Développement local et préservation des paysages : le dilemme territorial

Le dilemme « développement local et préservation des paysages » constitue un leitmotiv en matière de gestion locale. Son acuité se révèle lors de projets d'opérations d'habitat.

Doit-on, alors, assimiler les résistances des élus locaux, des associations ou des populations en place à accueillir de nouvelles populations ou de nouvelles formes d'habitat à de l'égoïsme territorial ou peut-on « y voir d'autres intérêts : ceux du petit paysage, de l'espace ouvert, de l'aménité »³. « Au-delà de la complexification des projets, de leur financement et de la réglementation qui a considérablement modifié la règle du jeu »⁴, des exemples de petites opérations témoignent qu'il est, toutefois, possible d'obtenir des réalisations de qualité, y compris dans le cadre des procédures de lotissement, par le choix de certains principes d'aménagement.



Sernhac, une petite opération d'habitat réussie.



Remoulins, un lotissement bien inséré dans le paysage par le choix des murs de clôtures, la végétalisation de l'espace public et le traitement des eaux pluviales.

³ G. Fauvet, « Urbanisme de projet : un changement de culture avant tout » in *Techni.Cités* n° 267, avril 2014.

⁴ « Des biens communs au bien commun », *Urbanisme Hors Série*, n° 52, mars 2015

II.3.3. Les paysages : un choix significatif des communes pour un travail à moyen terme

Le « paysage » constitue, dans l'enquête, un élément auquel 45 % des élus affirment être attentifs, comme l'indique le tableau 5. Les paysages appartiennent à ceux qui les regardent et, en ce sens, la notion de « bien commun » leur est logiquement applicable.

Les exemples d'actions menées par les collectivités ainsi que l'expression des difficultés ou les questionnements auxquels sont en proie les communes dans ces trois domaines sont respectivement présentés dans ce chapitre.

A. Le paysage : enjeu majeur du cadre de vie

Paysages et transition	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	8	18,2%
Travail urgent à mener	6	13,6%
à prévoir à moyen terme	20	45,5%
à plus long terme	10	22,7%
TOTAL OBS.	44	100%

Tableau 5

Réponse à la question : « *Quels sont dans votre ville ou village les domaines sur lesquels il vous paraît opportun et utile de concevoir des projets allant dans le sens de la transition écologique ?* »

Notion transversale dans les projets d'aménagement, le paysage ressort également dans l'enquête comme un poste à part entière sur lequel les communes souhaiteraient se consacrer, après les thématiques « circulation-transports » et « habitat ».

Les communes dotées de PLU n'ont pas toutes les moyens de traiter de manière efficace les questions liées aux espaces publics ou à l'intégration urbaine des nouveaux quartiers dans le paysage. De fait, cette notion passe souvent au second plan au regard des thématiques prioritaires clairement données par l'Etat : consommation d'espace, densité, environnement, risques.

Si l'on considère les actions déjà en cours ou réalisées depuis moins de deux ans - ou les questions récurrentes sur le sujet - les préoccupations des collectivités apparaissent davantage d'ordre esthétique, patrimoniale ou encore liées à la qualité de vie, comme en atteste la grille ci-après.



Sérignac. Préserver les silhouettes villageoises, un impératif pour les paysages, un atout pour la fréquentation touristique des communes

Exemples d'actions en cours ou réalisées (moins de 2 ans) liés aux paysages	Difficultés, questionnements et remarques des communes en matière de paysages
<p>Créer des espaces verts nécessitant peu d'entretien</p> <p>Favoriser le végétal et l'harmonisation des clôtures dans les lotissements</p> <p>Limiter la construction des immeubles qui défigurent le paysage</p> <p>Créer des îlots de fraîcheur</p> <p>Aménager le long des rivières pour plus d'harmonie</p> <p>Réalisation d'un plan d'amélioration des Pratiques Phyto-sanitaires et Horticoles (PAPPH) en cours</p> <p>Achat d'un broyeur mis à disposition des habitant</p>	<p>Comment exiger une partie d'espaces verts entretenus dans les lotissements ?</p> <p>Les nouvelles lois d'urbanisme supprimant le COS défigurent nos paysages</p> <p>Comment faire en sorte que la préservation de l'environnement naturel et construit soit le travail de chacun ?</p> <p>Comment procéder à l'insertion paysagère des villas sur les hauteurs... ? des bâtiments industriels ? des bâtiments commerciaux ?</p> <p>Comment faire en sorte que l'obligation légale de débroussaillage soit respectée ?</p>

Les exemples, ci-après, souvent issus d'aménagements récents et mentionnés par les correspondants (préservation écologique des zones humides, Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires (PAPPH), de restauration du petit patrimoine...) indiquent que la question du paysage est consubstantielle à bien des projets.



La Capelle et Masmolène. Projet de parcours d'interprétation de l'étang de La Capelle, classé Natura 2000. Emanant d'une association souhaitant aménager une aire de pique-nique aux abords de l'étang, l'idée a été élargie par la municipalité qui a sollicité l'aide de la Communauté de communes.



Saint-Jean-de-Valériscle. Mise en place d'un PAPPH : réduction à zéro des extrants chimiques dans les espace publics, sensibilisation de la population, formation du personnel technique...



Tornac. Mise en valeur du vignoble et conservation de l'esthétique du site par la restauration d'un muret patrimonial.



Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille. Mise à disposition d'un broyeur à végétaux auprès des habitants à titre gratuit, afin de les inciter à respecter les Obligations Légales de Débroussaillage.

B. L'agriculture : un indicateur de richesse du territoire

Agriculture et transition	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	7	15,9%
travail urgent à mener	14	31,8%
à prévoir à moyen terme	19	43,2%
à plus long terme	4	9,1%
TOTAL OBS.	44	100%

Tableau 6

Réponse à la question : « *Quels sont dans votre ville ou village les domaines sur lesquels il vous paraît opportun et utile de concevoir des projets allant dans le sens de la transition écologique ?* »

Tout de suite après la question des paysages, l'agriculture constitue un volet très important que les collectivités envisagent de prendre en charge. A moyen terme, il ressort, en effet, de manière très significative que 43% d'entre elles souhaitent se consacrer à cette question. Les actions déjà engagées et les difficultés exprimées lors de l'enquête véhiculent un message clair : le métier d'agriculteur doit perdurer, il faut l'ouvrir pour cela aux jeunes générations et favoriser l'implantation de projets agricoles sur le territoire. En cultivant celui-ci, les agriculteurs contribuent à sa richesse.

Dans l'enquête, des communes ont fait également valoir le pastoralisme comme une dimension importante dans la mesure où les activités qui s'y rapportent allient des enjeux culturels, économiques et environnementaux (élevage, préservation de la biodiversité, lutte contre les incendies...).

Lors des commissions, de nombreuses remarques des correspondants communaux et associatifs ont fait valoir l'importance de lier agriculture et ressource en eau.

Le climat évolue vite et l'irrigation intensive est une solution appartenant au passé (...) Il est préférable d'adapter notre agriculture, de choisir des procédés vertueux et des plantes sobres qui vont résister à cette évolution irréversible sans infecter l'air, ni blesser le sol plutôt que d'entretenir un système caduc et destructeur. Il faut encourager la culture biologique qui bénéficie d'une forte demande de la part de la clientèle responsable et d'un potentiel humain considérable... Encourager globalement toutes les pratiques vertueuses comme l'agroforesterie ou l'entretien des espaces verts

Exemples d'actions en cours ou réalisées (moins de 2 ans) liés à l'agriculture	Difficultés, questionnements et remarques des communes en matière d'agriculture
<p>Soutien aux activités agricoles</p> <p>Mise en place d'un PLU qui protège les terres agricoles</p> <p>Maintien et élargissement des terres pour les jeunes agriculteurs</p> <p>Acquisition de parcelles agricoles en jachère</p> <p>Faciliter la construction de hangars agricoles</p> <p>Maintien d'une agriculture compatible avec une plus grande humidité des sols</p>	<p>Comment préserver l'espace agricole en milieu rural ?</p> <p>Dans le cadre de l'équivalence terre lors de travaux, comment, proposer la location des terres agricoles à bas prix à des agriculteurs au lieu de les mettre en jachère.</p> <p>Comment permettre l'installation d'une installation agricole avec toutes les contraintes administratives et financières ?</p> <p>Comment empêcher l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs ?</p> <p>Comment éviter le découragement des agriculteurs qui contribuent à la richesse du pays ?</p>



Le projet de Plan de gestion de la zone des Paluns à **Aramon** permettra, entre autres, une agriculture compatible avec une plus grande humidité des sols.



Massif des Gorges du Gardon : quand l'agriculture façonne des paysages de grande qualité



Aménagements paysagers d'une exploitation agricole pensés en amont



A **Redessan**, le PLU est un outil permettant de préserver résolument les terres agricoles.

C. L' énergie : ressource publique et planétaire

La dimension énergétique apparaît également de manière très significative comme un sujet dont les communes souhaitent s'emparer « à moyen terme ».

Energies et transition	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	5	11,4%
travail urgent à mener	15	34,1%
à prévoir à moyen terme	18	40,9%
à plus long terme	6	13,6%
TOTAL OBS.	44	100%

Tableau 7

Réponse à la question : « *Quels sont dans votre ville ou village les domaines sur lesquels il vous paraît opportun et utile de concevoir des projets allant dans le sens de la transition écologique ?* »

Pour les correspondants, l'énergie est une ressource planétaire commune, une ressource publique et, en ce sens, constitue un bien commun.

Exemples d'actions en cours ou réalisées (moins de 2 ans) liés aux énergies	Difficultés, questionnements et remarques des communes en matière d'énergies
<p>Amélioration isolation et mode de chauffage des bâtiments communaux</p> <p>Atelier sur les économies d'énergie (nuit de la thermographie)</p> <p>Animation d'un lieu à forte fréquentation sur la climatisation confort d'été.</p> <p>Eclairage public via le photovoltaïque</p>	<p>Contraintes écologiques sur les nouvelles constructions (panneaux solaires) et coût de celles-ci</p> <p>Bilan thermique des bâtiments</p> <p>Comment protéger les usagers des entreprises indécates ?</p> <p>Création de cafés énergie dans les endroits passants (magasins de matériaux-bricolage, sur les marchés...)</p>

Les orientations des collectivités dans le domaine des énergies marquent leur volonté de s'adapter aux exigences de la transition énergétique : bilan thermique des bâtiments, actions relatives à l'éclairage public, la protection des administrés contre des sociétés peu scrupuleuses, projets de sensibilisation des populations par le biais de lieux dédiés.

Une étude scientifique sur la périurbanisation et le Développement durable menée auprès de quatre communes gardoises périurbaines à laquelle le CAUE avait participé en 2013 montrait que cette question était déjà très préoccupante. Les élus s'interrogeaient alors sur les nouvelles normes en vigueur dans les bâtiments HQE, BBC, sur leur coût et souhaitaient obtenir davantage d'informations sur les nouveaux matériaux et leur fiabilité.

Les communes plus éloignées des centres et peu dotées en ingénierie formulent également dans cette enquête leur intérêt pour réduire leur consommation énergétique et les actions qu'elles mettent en œuvre ne démentent pas cette intention. L'observation des projets en cours ou récemment réalisés traduit, en effet, concrètement leur volonté de progresser sur ce plan là, tant en matière d'éclairage public que de construction, de patrimoine bâti ou de contribution à des projets d'initiatives citoyennes et environnementales.

Exemples de démarches communales en matière de transition



Nuit de la thermographie à Montpezat (2018). La soirée a débuté par un parcours dans le centre du village avec une caméra thermique, au moyen de laquelle les conseillers du CAUE du Gard révèlent les déperditions des bâtiments aux habitants.



Ecole primaire F. Chalmeton de **Robiac-Rochessadoule**. La commune a procédé à la substitution d'une chaufferie collective (granulés de bois) à un chauffage radiant électrique en préservant l'intégrité du bâtiment, typique des écoles de la période minière (XIXe s) édifié dans les villes et villages des Cévennes.



Fons-sur-Lussan. Réhabilitation et rénovation du temple. Utilisation du chanvre local et gardois. Mise en œuvre avec savoir-faire locaux pour élaborer la meilleure solution acoustique.

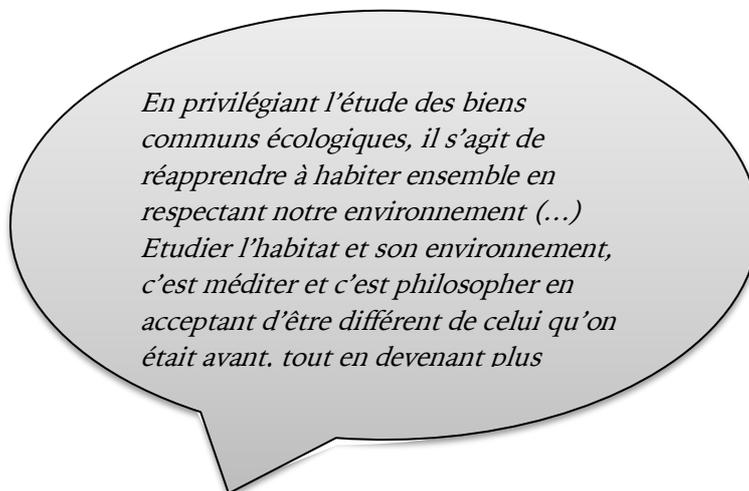


Monoblet. Salle, vestiaires et tribunes à Monoblet. Le projet obtient le label BDM OR. Isolation en liège, murs totem en terre-paille, charpente et ossature bois sur maçonnerie préfabriquée. Des dispositifs de frugalités énergétiques ont été mis en place: un puits climatique réchauffe ou refroidit l'air d'entrée, un poêle à pellet réchauffe cet air quand nécessaire, une tourelle à vent hybride extrait l'air vicié...

II. 4 Biens communs et participation des acteurs

II.4.1. L'idée de participation séduit les communes

La thématique des biens communs mobilise un certain nombre d'enjeux culturels dont certaines communes sont particulièrement conscientes.



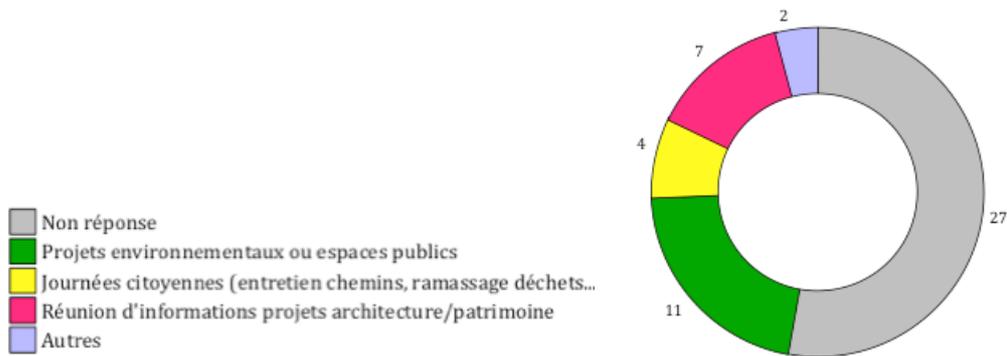
Le concept de « biens communs » conduit à l'évolution d'un système de gouvernance favorisant la participation des acteurs. A la question « *Impliquer les habitants dans les projets liés au cadre de vie est-il possible selon vous ?* », la réponse affirmative est catégorique pour plus de la moitié des correspondants communaux et ressort de manière très significative.

Habitants et cadre de vie	Nb. cit.	Fréq.
Oui tout à fait	24	54,5%
Non pas du tout	2	4,5%
Intéressant d'essayer	12	27,3%
Ne sait pas	5	11,4%
Expériences positives	13	29,5%
Expériences décevantes	4	9,1%
TOTAL OBS.	44	

Tableau 8

Réponse à la question : « *Impliquer les habitants dans les projets liés au cadre de vie est-il possible selon vous ?* »

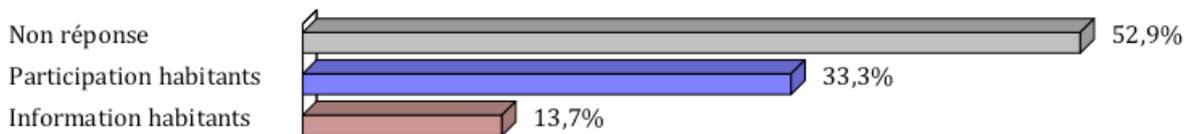
Le tableau 8 montre l'engagement des communes dans des projets impliquant les populations. Lorsqu'elles sont décrites, les expériences positives, auxquelles font références 13 correspondants, peuvent être réparties en trois dimensions (graphique 7) : projets en lien avec l'environnement ou les espaces publics (un quart des communes concernées) ; actions « journées citoyennes » (mentionnées par 4 communes soit 9%) et réunions d'informations sur les projets communaux (16%



Graphique 7

Expériences menées par les collectivités en matière de « concertation »

Le terme de « participation » est, ainsi, nuancé dans le sens où 14% des actions relèvent d'une information des populations plutôt que d'une implication de celle-ci, comme l'indique le graphique 8.

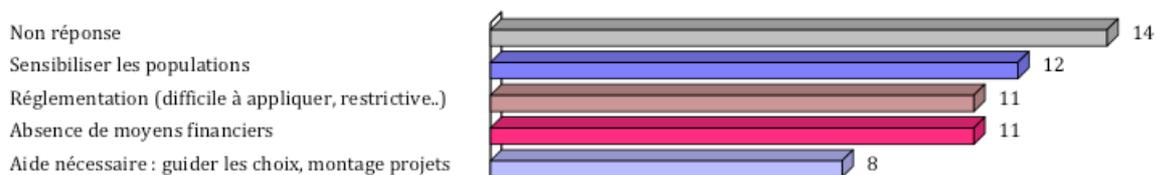


Graphique 8

Un tiers des communes indiquent des actions invitant les habitants à être acteurs dans différents projets

II.4.2. Des formes restent encore à inventer

Le contenu des réponses à la question « Quelles sont les difficultés rencontrées dans le cadre des projets engagés ou des actions à mettre en œuvre ? » fait apparaître que la mobilisation des habitants dans le cadre de projets d'aménagements ne va pas toujours de soi. Selon le graphique 9, la sensibilisation des populations (entendue ici comme l'implication des habitants dans les projets communaux) apparaît comme une mission problématique pour les collectivités. Plus d'un quart des correspondants (12 soit 27%) l'indiquent comme la première difficulté.



Graphique 9

Réponses à la question : Quelles sont les difficultés rencontrées dans le cadre des projets engagés ou des actions à mettre en œuvre dans les communes ? »

Plus concrètement les communes déplorent le manque de régularité des habitants aux réunions, leur absence de propositions lorsque leur avis est recherché, la difficulté même à solliciter les riverains lorsque les projets les touchent de près... Les communes formulent également la demande d'être épaulées sur la démarche de concertation : création de conditions favorables à son déroulement, plan de communication, méthodologie, gestion du temps...

II.4.3. Associer les populations : un entêtement parfois payant

Si la consultation voire la concertation des populations peut être une entreprise délicate, elle est, de l'avis des correspondants, source de satisfaction.



Extension du foyer de **Garrigues-Sainte-Eulalie**. La concertation a été la base du travail entre la mairie de Garrigues Sainte-Eulalie, les habitants et l'équipe de maîtrise d'œuvre. La recherche autour des matériaux disponibles localement a été le fil conducteur de cette démarche. Avec le CAUE du Gard, une rencontre a été organisée pour présenter le projet aux habitants dont beaucoup ont découvert les vertus du matériau chanvre et du bois.



Rochefort du Gard (photo de gauche). Implication des jeunes habitants dans le changement des mentalités. Le Conseil municipal des jeunes présente à l'équipe municipale les éléments d'information qui seront positionnés à des endroits stratégiques de la ville pour sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité. Une action en lien avec le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires de la commune.

Robiac-Rochessadoule (photo de droite). Plantations d'arbres par les populations scolaires de l'école primaire avec l'aide des employés communaux et de bénévoles. Une action pédagogique pour compenser les arbres brûlés pour alimenter la chaufferie collective.

III. « Biens communs » : Résultats de l'enquête auprès des associations de l'Assemblée plénière

III. 1 L'implication des associations dans les territoires : une mobilisation certaine

Sur les 34 associations sollicitées pour l'enquête, 10 (soit 29%) ont renvoyé leur questionnaire mais beaucoup de questions sont restées sans réponse. Ceci reste compréhensible car le document dans son ensemble était davantage conçu pour les collectivités.

Lors des réunions en commissions, les correspondants associatifs ont montré un réel souci d'engager des actions à leur niveau pour des pratiques plus vertueuses tant à l'échelle individuelle que collective.

Il ressort de l'enquête que ces associations témoignent d'un souci manifeste de valorisation du cadre de vie. Cela se traduit par des travaux de réflexion ou des démarches auprès des collectivités pour l'embellissement de leurs quartiers ou de la commune toute entière.

A ce titre, la notion de paysage entre de plain pied dans la définition du bien commun en lien avec « les terres agricoles à sauvegarder », « les ouvrages de récupération d'eau » à prévoir, « le petit bâti ancien rural, à réhabiliter et réutiliser »...

Ainsi, pour les représentants des associations gardoises ayant répondu au questionnaire, la réflexion concernant la mobilité – et notamment les modes de circulation doux et alternatifs – doit être corrélée à une réflexion globale d'aménagement et de valorisation du cadre de vie et des paysages ; les communes les plus urbaines ont particulièrement insisté sur ce point.

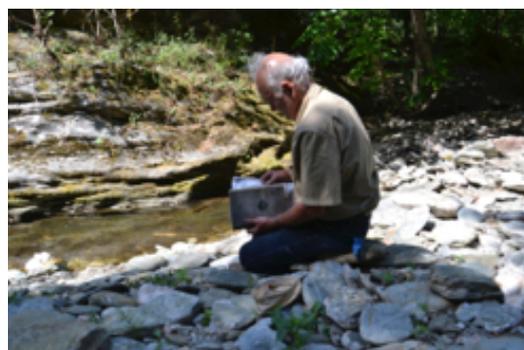
Energies, patrimoine, vivre-ensemble, les actions entreprises à l'initiative du milieu associatif sont multiples. Quelques exemples ci-après en attestent.



Sur le territoire Uzège-Pont du Gard, **CITRE – La Coopérative** est « d’abord une association qui a mobilisé les forces vives du territoire autour de projets locaux visant à réduire la dépendance aux énergies fossiles et polluantes. » Leur projet consiste à l’Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments publics pour produire de l’énergie propre.



A **Saint-Géniès-de-Malgoirès**, l’association **Amphore** (photo du haut), et l’« Association Pierre sèche et garrigue de **Caveirac** » (photo ci-après) s’attachent à restaurer des capitelles écroulées ou qui se détériorent. L’objectif est de préserver ces bâtiments qui se fondent dans le paysage de garrigue. Un travail énorme pour dégager de leur gangue végétale ces éléments de petit patrimoine et les maintenir dans leur état originel.



Projet autour du paysage initié par l'association Sentiers sur la commune de **Lamelouze**. Un cheminement direct, « comme ceux emprunté par les « anciens » » a été imaginé entre l'église Ste Cécile (XIe s, photo de gauche) et la rivière du Galeizon par l'artiste américain Georges Trakas (photo de droite) conseillé à la commune par la Fondation de France. Ce travail a donné lieu à une publication aux éditions Captures (2017) présentée à la population et en partie élaborée avec elle.

III. 2 L'expression d'un besoin de reconnaissance

Les associations ayant participé aux commissions ou renvoyé le questionnaire sont diverses dans leurs missions et activités. Citons par ordre alphabétique pour attester de leur pluralité : Arthothèque Sud, Association de Sauvegarde d'Entretien de Restauration du Patrimoine Urbain et Rural, Association des Villes Françaises, CIT'EN, Comité de Quartier Plateforme Cadereau, Comité de Quartier Route d'Alès, Association ECOMMUN'TOIT Habitat participatif, Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature, Association Gîtes de France Tourisme Vert, Association Nîmes en Transition, Association La Ressourcerie du Pont, Association L'Uzège, Association Les Survoltés, Association Maisons Paysannes de France, Association Negpos Atelier Photographique, Parc National des Cévennes, PISTES Patrimoine Innovation Savoir-faire Territoire, Société de Protection de la Nature du Gard.

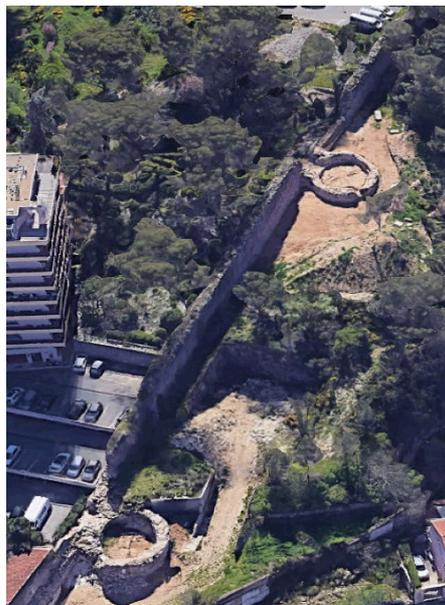
Beaucoup d'associations déplorent le manque de soutien de structures susceptibles des les aider dans leurs démarches. En effet, les projets d'envergure pour lesquels elles souhaiteraient un accompagnement nécessitent des choix politiques. A défaut de ces derniers, les interlocuteurs compétents pour les assister dans le développement de leurs initiatives peuvent difficilement être mobilisés. Beaucoup de déceptions en ce sens ont été exprimées dans l'enquête comme lors des débats au sein des commissions organisées par le CAUE depuis le mois de septembre 2018.

Je me débats dans mon association et je dis à des structures comme le CAUE «vous avez une audience, une qualité de parole et vous pouvez impulser que, dans des mairies, il y ait une orientation sur la valorisation écologique...»

Le CAUE doit être davantage sollicité, davantage impliqué dans les politiques publiques aussi...

Les exemples de deux comités de quartiers nîmois qui militent depuis des années pour un cadre de vie de qualité, une préservation du patrimoine, une résistance à l'appétit de la promotion immobilière illustrent cet état de fait.

II.



Nîmes. Quartier Plateforme Cadereau. Mise en valeur de tours d'enceinte après les fouilles d'août 2016. Depuis 2008, le Comité de quartier mène un travail et une veille continus pour valoriser la richesse archéologique du site et préserver le paysage contre l'urbanisation.



Nîmes le Comité de quartier de la Route d'Alès veille à la préservation des paysages d'un lieu fortement impacté par la circulation routière et les travaux d'infrastructure.



Les membres de l'association souhaiteraient, en ce sens, que soit menée une étude globale prenant en compte la gestion de l'eau et des circulations sans oublier les signalétiques.

IV. Propositions

Avec ses cinq entités paysagères échelonnées des Cévennes à la mer, le territoire du Gard est constitué de paysages variés, présentant des caractéristiques différentes. Dans un contexte de forte concurrence économique et touristique, la qualité des paysages devient un critère important de choix de destination ou d'implantation d'activités. Le paysage est donc un axe stratégique qui va bien au-delà des questions esthétiques : il conditionne l'attractivité du territoire et présente une incidence en matière économique et sociale.

Proposition 1

Protéger les paysages gardois en se dotant des outils techniques indispensables

Le paysage est l'affaire de tous. L'appréhender collectivement, le protéger ou le faire évoluer sont des actions qui nécessitent d'en comprendre les spécificités, les évolutions et les fragilités. Une méthodologie particulière doit être suivie. Réalisées au niveau communal ou intercommunal, les études paysagères sont des outils indispensables pour conduire ce travail.

Proposition 2

Lire et comprendre le territoire, proposer aux élus une prise en main « paysagère » de leur territoire

Si l'urbanisme est la prérogative des communes, les outils disponibles et le contexte réglementaire sont complexes et difficiles à manier. Ils n'empêchent pas parfois certaines initiatives préjudiciables pour le paysage et dont les dégâts ne sont constatés que trop tard. La sensibilisation des élus d'un territoire (commune ou intercommunalité) à la question du paysage pourrait être systématisée afin de leur permettre d'appréhender les enjeux paysagers du bassin de vie dont ils assurent la gestion. Des visites spécifiques peuvent être organisées.

Proposition 3

Savoir débattre et négocier avant de décider

Les effets de l'urbanisme sont durables. Les projets d'opérations d'habitat, d'aménagement de nouveaux quartiers ou de réalisations d'espaces publics ont vocation à s'inscrire sur le territoire durant plusieurs décennies et souvent plusieurs siècles. Prendre le temps de bien analyser la situation mais aussi de croiser les regards et les avis permet souvent d'éviter des erreurs. La concertation est incontournable mais elle est souvent difficile à organiser. Les élus et les techniciens doivent être accompagnés et formés à ce type de démarche pour disposer d'un cadre précis et envisager une nouvelle forme de gouvernance.



Proposition 4

Valoriser les paysages et l'activité agricoles

Les paysages naturels et agricoles constituent un atout majeur de notre département. L'espace agricole subit, de son côté des mutations économiques et sociales (consommation des terres, mitage, nouvelles normes, nouveaux matériels, nouvelles pratiques). Les aménagements réalisés (les constructions agricoles en particulier), doivent répondre à ce double objectif d'insertion paysagère et d'adaptation économique. L'accompagnement des nouveaux projets doit être pensé en amont et assorti de solutions.

Proposition 5

Mieux former les instructeurs aux questions liées au paysage

Au-delà des mesures de sensibilisation ou de prévention, l'instruction des demandes d'urbanisme est un travail complexe. Si le volet paysager des autorisations d'urbanisme offre un cadre permettant de mieux appréhender les impacts des demandes, ce n'est souvent pas une garantie suffisante. La juste analyse de l'insertion du projet dans le paysage est nécessaire mais elle suppose un travail spécifique. Des programmes de sensibilisation à l'attention des instructeurs doivent être élaborés.



Proposition 6

Réfléchir à des limites d'urbanisation respectueuses de l'environnement gardois

Un village ou une ville dont la silhouette se dessine à l'horizon... Pour beaucoup il s'agit plus que d'un repère géographique, c'est une vision de l'espace et la façon dont s'organise la société. Ce front d'urbanisation est régulièrement remis en question par l'activité humaine mais demeure souvent peu appréhendé, voire négligé. Des solutions d'aménagement des limites doivent être conçues et réalisées.

Proposition 7

Concevoir des entrées de ville de qualité

Des entrées d'agglomération traitées uniformément, avec les mêmes enseignes commerciales banalisent le paysage, phénomène le plus fréquemment observé en voiture. Pour autant depuis de nombreuses années la plupart des communes sont conscientes de cet enjeu en terme d'image et, à leur niveau, conçoivent des petits projets pour y remédier. Il s'agit d'aller plus loin en proposant des solutions d'aménagement paysager pour les entrées de ville, les zones périphériques et les zones intersticielles (entre deux agglomérations proches).



Proposition 8

Accompagner les communes pour mieux tirer parti des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et favoriser la qualité des lotissements notamment.

Le recours aux OAP constitue une des innovations importantes du paysage réglementaire. Dans le cadre de nouvelles zones d'aménagement ou de réalisation de lotissements, celles-ci permettent de dépasser la seule question du droit à construire et de veiller à la qualité des principes d'aménagement.

Proposition 9

Sensibiliser les habitants à leur devoir civique en matière de paysage

Le paysage c'est la responsabilité des élus qui décident, des techniciens qui instruisent les demandes, des habitants qui construisent. Il s'agit de faire évoluer le positionnement de chacun au regard du respect de la réglementation et de sa responsabilité concernant la qualité paysagère (respect des cahiers des charges lorsqu'ils existent, finition des travaux, amélioration des façades...).



Pour conclure

S'il est concevable que peu de personnes aient une idée précise de ce que recouvre la notion de « biens communs », les rencontres entre correspondants ainsi que la consultation menée auprès des communes et associations composant l'Assemblée consultative du CAUE, montrent que cette notion recouvre à la fois des éléments matériels mais également des valeurs.

Le rapport révèle en filigranes que les éléments immatériels constituent des « fondamentaux » d'un territoire. Afin de les promouvoir, les collectivités ont besoin d'être épaulées et la réflexion sur les paysages – parce qu'elle est plutôt consensuelle et qu'ils constituent une traduction des usages – est une bonne entrée pour un travail collaboratif entre élus et représentants associatifs.

Les propositions formulées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard montrent que celui-ci entend bien poursuivre sa mission de sensibilisation afin d'explicitier les outils et les instances à la disposition des collectivités. Il s'agit de mieux accompagner les décisions de ces dernières et leur permettre de les partager avec les acteurs souhaitant véritablement s'y impliquer.

Si un manque de régularité des populations est déploré par les correspondants des communes comme des associations lorsqu'il s'agit de s'impliquer dans les projets ou de formuler des propositions réalistes, des exemples choisis de manière aléatoire ont exprimé la volonté des uns et des autres à impulser une dynamique dans la gestion communale sous différentes formes.

A ce titre, l'importance de la culture et le développement d'actions pour un accès plus égalitaire à la connaissance, au savoir, aux politiques culturelles est une donnée consubstantielle à la notion de biens communs dans la mesure où la culture constitue le remède à la désinformation des populations et au formatage des esprits. Cette dimension, peu abordée cette année dans le travail en commissions, pourra être davantage mise en débat à partir de la rentrée.



« Des murs délabrés en béton qui servent de support aux grapeurs. Au fil des ans, un grand bâtiment est devenu un célèbre centre d'art sauvage où les artistes de la rue font une halte de quelques jours (...) et laissent en cadeau une composition personnelle peinte sur les murs. C'est curieux de voir comment les uns respectent les autres sans qu'aucune loi ne l'exige. Un beau *graph* est rarement souillé par des gribouillis intempestifs (...) La connaissance n'est vertueuse que lorsqu'elle favorise le lien retrouvé de soi-même, mais aussi le lien du groupe (...) Les arts et la culture seraient le meilleur moyen d'y parvenir. »

Photo et légende de Thierry Gilhodez. Conseiller Municipal de Cardet.
Conseiller Communautaire du Piémont Cévenol. Délégué Culture et Développement du Territoire.

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente (p.3)

Introduction (p.5)

I. LA NOTION DE BIENS COMMUNS (p.7)

I.1 Des ressources qui échappent à la dichotomie « public-privé » (p.7)

I.2 Une mise en évidence de préoccupations sociales (p.8)

II. « BIENS COMMUNS ». RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES COMMUNES DE L'ASSEMBLEE PLENIERE (p.9)

II.1 Préambule et caractéristiques de l'échantillon (p.9)

II.1.1 Les paysages gardois, un bien commun pour l'Assemblée (p.9)

II.1.2 Un échantillon représentatif de l'ensemble des communes du Département (p.10)

II.1.3 Les réponses au questionnaire proviennent pour moitié de petites communes (p.11)

II.2 « Biens communs » mais encore...? (p.12)

II.2.1 Des éléments matériels, immatériels, des actions, des outils (p.12)

II.2.2 Importance accordée au facteur humain (p.13)

II.2.3 Un décalage entre volonté d'agir et capacité de mise en oeuvre (p.13)

II.3 « Les trois postes décisifs pour les communes en matière de transition écologique (p.15)

II.3.1. « Circulation-Transports » : une urgence (p.15)

A. La liberté d'aller et venir, un bien commun pour les collectivités (p. 15)

B. Des communes actives pour faciliter les mobilités et améliorer le cadre de vie (p.16)

C. Exemples d'aménagements en images (p. 17)

D. Quelques écueils (p.18)

II.3.2. L'habitat : un bien commun de première importance (p. 19)

A. Réticence des communes à s'engager hors des sentiers battus (p. 19)

B. Complexité à engager une politique d'habitat (p. 19)

C. Des réalisations de qualité, sources de satisfaction (p. 20)

D. Développement local et préservation des paysages : le dilemme territorial (p. 22)

II.3.3. Les paysages : un choix significatif des communes pour un travail à moyen terme (p.23)

A. Le paysage : enjeu majeur du cadre de vie (p. 23)

B. L'agriculture : un indicateur de richesse du territoire (p. 26)

C. L'énergie : ressource publique et planétaire (p. 29)

II.4 Biens communs et participation des acteurs (p. 32)

II.4.1. L'idée de participation séduit les communes (p. 32)

II.4.2. Des formes restent encore à inventer (p. 33)

II.4.3. Associer les populations : un entêtement parfois payant (p. 34)

III. « BIENS COMMUNS ». RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES ASSOCIATIONS DE L'ASSEMBLÉE PLENIERE (p. 35)

III.1 L'implication des associations dans les territoires : une mobilisation certaine (p. 35)

III.2 L'expression d'un besoin de reconnaissance (p. 37)

IV. PROPOSITIONS (p 41)

Pour conclure (p.45)

Sommaire (p.47)

Éléments bibliographiques (p.49)

Eléments bibliographiques

CAUE du Gard, « Les lotissements, des paysages de la périphérie », Collectif Paysages de l'après-pétrole, avril 2019

CAUE du Gard, *La vie périurbaine*, Editions du RIRESC, 2015

« Des biens communs au bien commun », *Urbanisme Hors Série*, n° 52, mars 2015

« Participation ou empowerment », *Urbanisme*, n°392, printemps 2014

Lucarelli Alberto « La nature juridique de l'eau entre bien public et bien commun », *Annuaire des collectivités locales. Année 87*, 2010

« Climat. Vivre autrement », *Sciences et Avenir Hors Série*, n°161, janvier-février 2010

« Les 13 domaines d'action », *Le Grenelle de l'Environnement*, Hors-série, Septembre 2009

Photos

La majorité des images publiées dans les chapitres II et III ont été communiquées au CAUE du Gard par les communes ou les associations citées dans les légendes qui s'y rapportent.